

Délibération n°2021-35

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 15 avril 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
L'Agent Comptable intérimaire entendu,

a délibéré :

Objet : Compte financier exercice 2020

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 29	Pour : 21
Membres présents et représentés : 22	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le compte financier de l'exercice 2020 (voir annexe) est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 16 avril 2021

Pour le Président de l'Université des Antilles
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Michel GEOFFROY
Pr Eustase JANKY